

A - ETAT DES LIEUX

1 – INTRODUCTION :

Les renseignements sur la situation de la Danse en Creuse ont été collectés pour la première fois dans le cadre d'une étude réalisée par l'ADIAM de la Creuse en juin 1999.

Cette étude a été suivie de la création du poste de chargée de mission Danse et d'un service Danse au sein de l'ADIAM de la Creuse grâce à des aides spécifiques du Conseil Général et de la DRAC du Limousin. (Conventions triennales Etat - Département - ADIAM).

Les éléments collectés pour l'état des lieux de la Danse sont régulièrement actualisés par la chargée de mission Danse en lien avec la chargée de mission information qui gère la base de données RMD (Réseau Musique et Danse en Limousin, réseau régional relié à la Cité de la Musique - site : www.adiam.creuse.com).

2 – CONTEXTE

Les études et les renseignements dont nous disposons montrent que les pratiques et l'enseignement de la Danse sont bien répandus sur le territoire départemental. Toutefois l'enseignement n'est pas structuré en cursus. Il semble important que les élèves du département puissent bénéficier d'un enseignement dont le niveau soit harmonisé avec le territoire national, sous le contrôle pédagogique de l'Etat et pouvant déboucher sur des filières professionnelles. Cet enseignement pourrait être appuyé sur l'Ecole Nationale de Musique.

La loi d'août 2004 "Libertés et responsabilités locales" prévoit la labellisation des ENM en Conservatoires à rayonnement départemental.

Ces établissements devront intégrer au moins deux disciplines complètes (Musique - Danse ou Théâtre).

L'ENM de la Creuse ne dispose actuellement que d'une discipline complète (Musique).

L'état des lieux porte donc essentiellement sur une photographie de l'ensemble des trois disciplines susceptibles d'être intégrées à l'ENM de la Creuse (Classique - Jazz - Contemporain) suivant le futur schéma départemental des enseignements artistiques en Creuse qui sera défini par le Conseil Général.

Toutefois le contexte creusois tel qu'il a été recensé dans l'étude de 1999 et tel qu'il apparaît encore actuellement précise le désir d'une politique globale autour de toutes les thématiques de la Danse et pour toutes les classes d'âge (... besoin de médiation culturelle "pour la Danse", création de liens humains, aide à la reconnaissance mutuelle de tous les acteurs de terrain, à la coordination entre les structures...)

Dans ce but, l'ADIAM a initié en 2004, la création d'une Journée départementale de la danse, en partenariat avec les équipements de diffusion culturelle du département (Théâtre Jean Lurçat, Espace Fayolle, La Fabrique, Espace de l'Ecluse).

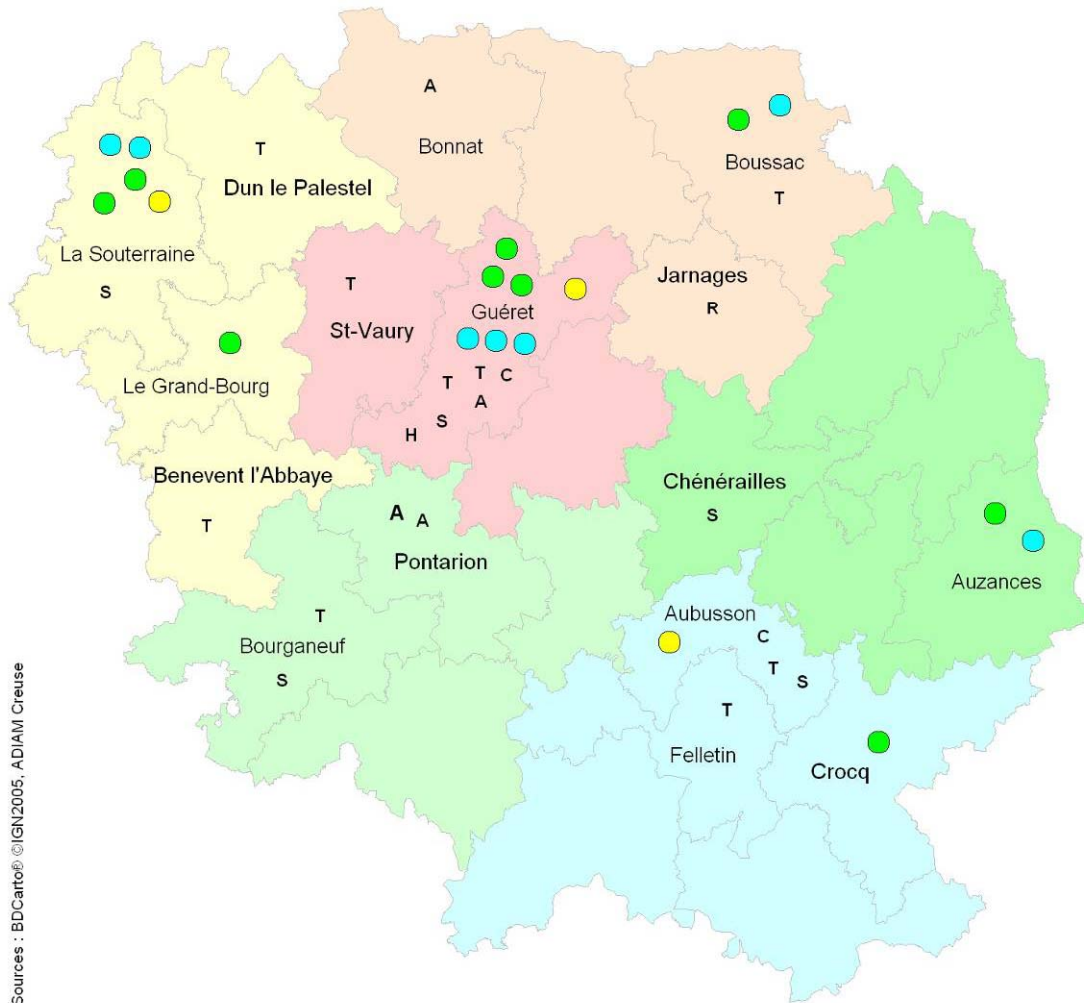
Cet état des lieux recense donc également les disciplines "complémentaires" présentes sur le territoire départemental : Hip-hop - Danses traditionnelles - Danses de société - autres...

A noter que les musiques et danses traditionnelles ont été recensées dans une étude sur les musiques actuelles menée en 2004 par l'ADIAM.

Les renseignements ci-joints devront être complétés suivant les orientations qui seront prises par le Conseil Général de la Creuse, en particulier en ce qui concerne l'évaluation qualitative et les éléments financiers à prendre en compte dans la recherche et la définition des partenariats.



ENSEIGNEMENT DE LA DANSE Lieux d'implantation des structures (global)



Sources : BDCarte® ©IGN2005, ADIAM Creuse

Auteur : ©SIG du Conseil Général de la Creuse, DISC, nov2006

- T : danse traditionnelle
- S : danses de société
- H : hip-hop
- C : capôïera
- R : danses rythmique
- A : autres

Danse classique

Danse contemporaine

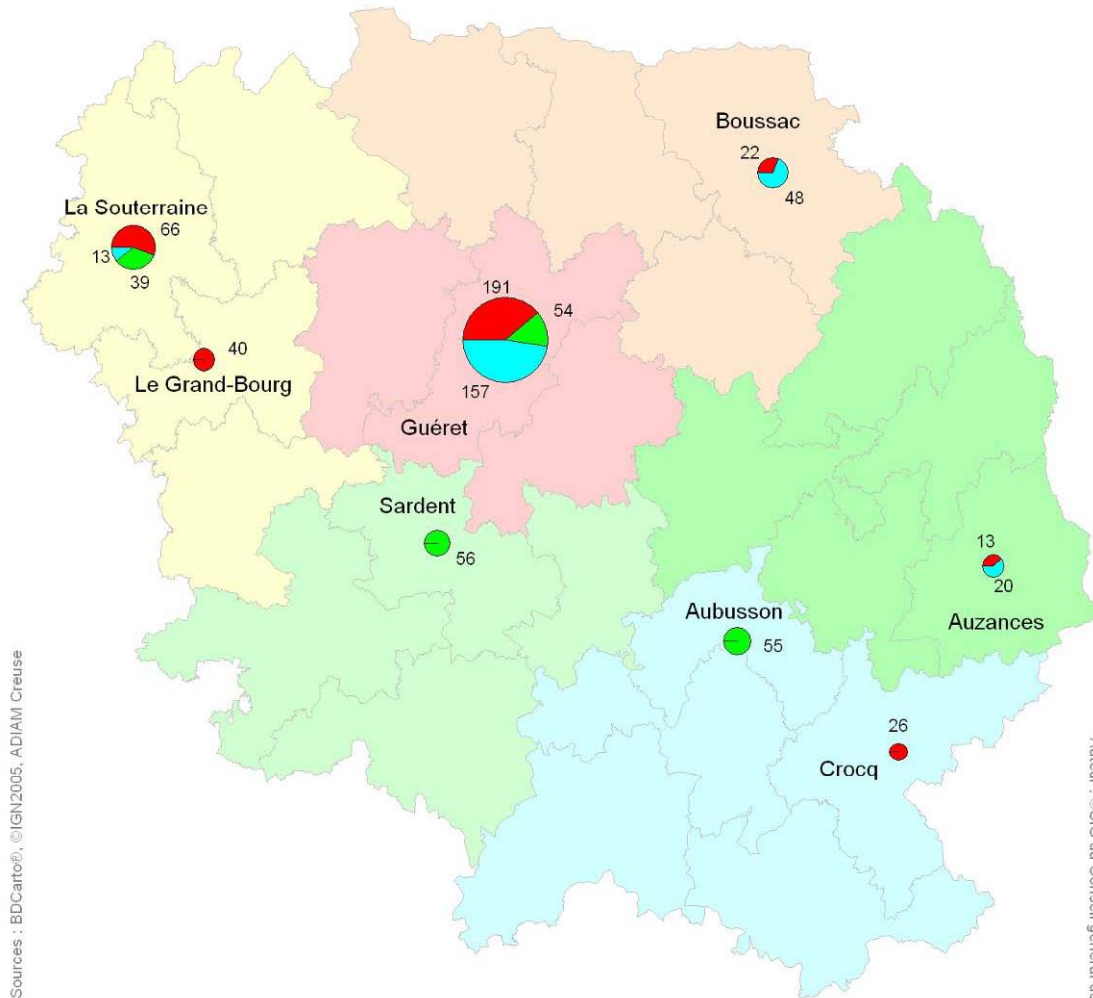
Danse jazz

Reproduction interdite



IMPLANTATION DES DISCIPLINES REGLEMENTEES

Lieux et effectifs



Sources : BDCarto®, ©IGN/2005, ADIAM Creuse

Auteur : ©SIG du Conseil général de la Creuse, DISC, nov/2006

Classique

Contemporain

Jazz

Reproduction interdite

Structure juridique des cours de danse dans les disciplines réglementées

Structures juridiques des cours de danse des disciplines règlementées	
Collectivité publique	1
Activité en libéral	2
Associations	5
Total	8

Qualification des enseignants au sein des structures dispensant un enseignement réglementé

Extraits des textes législatifs et réglementaires
(loi de 89 relative à l'enseignement de la danse.)

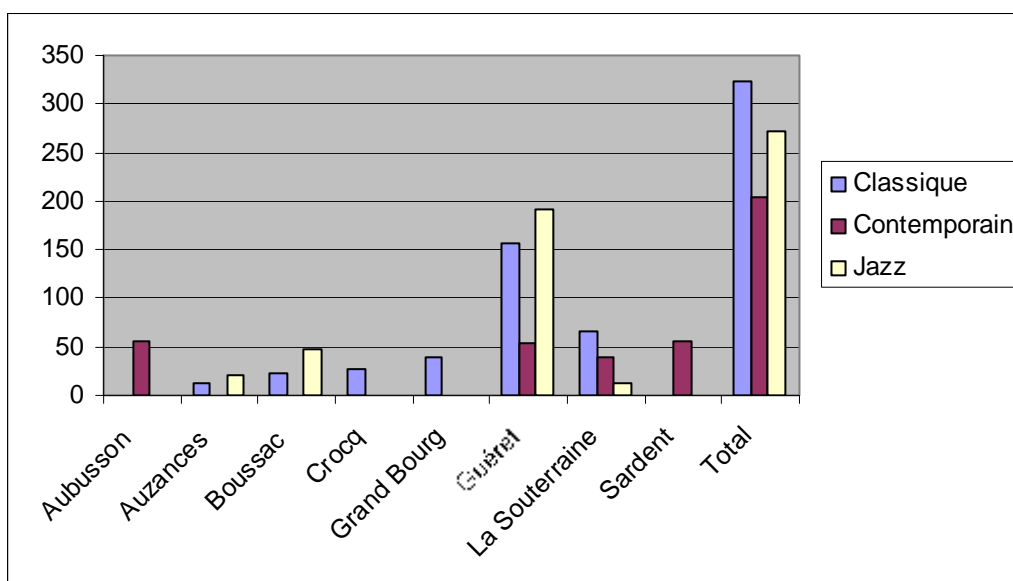
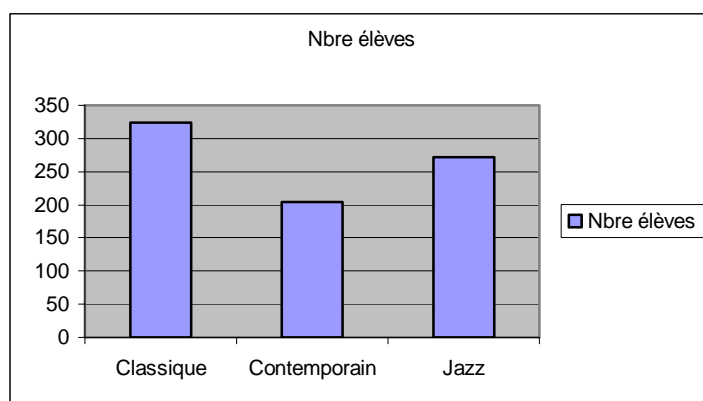
Nul ne peut enseigner la danse contre rétribution ou faire usage du titre de professeur de danse ..., s'il n'est, soit muni d'un diplôme de professeur de danse délivré par l'Etat, ou du Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur de danse, soit d'un diplôme français ou étranger reconnu équivalent, soit d'une dispense accordée en raison de la renommée particulière ou de l'expérience confirmée en matière d'enseignement de la danse dont il peut se prévaloir Le présent article s'applique aux danses classique, contemporaine et jazz.

Formation pédagogique et artistique des professeurs des disciplines réglementées

CA	0
DE	3
Dispense DE	4
Bénévole	1
Total	8

Localisation des élèves par discipline

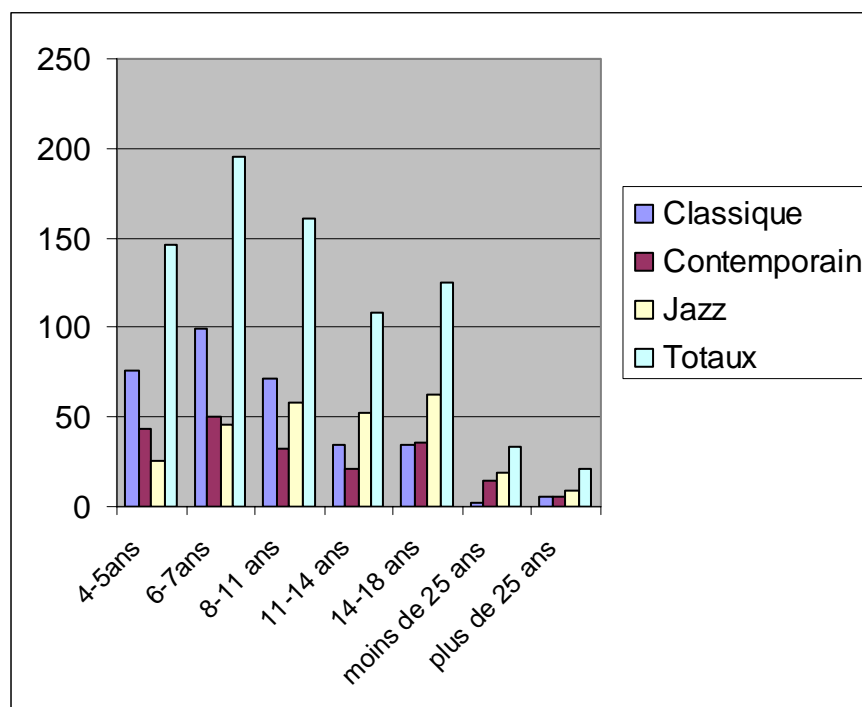
	Classique	Contemporain	Jazz	
Total	324	204	272	
Aubusson	0	55	0	55
Auzances	13	0	20	33
Boussac	22	0	48	70
Crocq	26	0	0	26
Grand Bourg	40	0	0	40
Guéret	157	54	191	402
La Souterraine	66	39	13	118
Sardent	0	56	0	56
Total	324	204	272	800
	41%	26%	34%	



Effectifs par âge et par discipline

Effectifs par âge et disciplines

Ages	Classique	Contemporain	Jazz	Totaux
4-5ans	76	44	26	146
6-7ans	99	50	46	195
8-11 ans	71	32	58	161
11-14 ans	35	21	52	108
14-18 ans	35	36	62	125
moins de 25 ans	2	15	19	33
plus de 25 ans	6	6	9	21



Tarifs d'inscription des disciplines règlementées

Classique	
Académie de danse Pascale Perlier	79 €/ trimestre pour un cours 124 €/ trimestre pour deux cours
Association Arabesque (Hélène Chicaud) La Souterraine	49 €/ trimestre + 10 € d'adhésion
Ass intercommunale pour le dév Pays de Boussac (Pascale Perlier)	45 €/ trimestre + 3 € d'adhésion
Le Club des Cygnes (Hélène Chicaud)	
Ecole de danse des Combrailles (Martine Brunel) Auzances	63 €/ trimestre
Ecole de danse des Combrailles (Martine Brunel) Crocq	63 €/ trimestre
Ecole de danse Lucile Charbonnier	96 € à 135 €/ trimestre
Espace Fayolle (Hélène Chicaud)	Eveil, débutants, préparatoire Guéret : 41,60 €/ trimestre Hors Guéret : 44,70 €/ trimestre Tarif réduit Guéret : 25,60 €/ trimestre Elémentaire, atelier chorégraphique Guéret : 64,20 €/ trimestre Hors Guéret : 65,50 €/ trimestre Tarif réduit Guéret : 32,60 €/ trimestre
MJC La Souterraine (Christine Codis)	38 € à 58 €/ trimestre (suivant le quotient familial)

Jazz	
Académie de danse Pascale Perlier	79 €/ trimestre pour un cours 124 €/ trimestre pour deux cours
Ass intercommunale pour le dév Pays de Boussac (Pascale Perlier)	45 €/ trimestre + 3 € d'adhésion
Ecole de danse des Combrailles (Martine Brunel) Auzances	63 €/ trimestre
Ecole de danse Lucile Charbonnier	96 € à 135 €/ trimestre
Espace Fayolle (Hélène Chicaud)	Eveil, débutants, préparatoire Guéret : 41,60 €/ trimestre Hors Guéret : 44,70 €/ trimestre Tarif réduit Guéret : 25,60 €/ trimestre Elémentaire, atelier chorégraphique Guéret : 64,20 €/ trimestre Hors Guéret : 65,50 €/ trimestre Tarif réduit Guéret : 32,60 €/ trimestre
MJC La Souterraine (Christine Codis)	38 € à 58 €/ trimestre (suivant le quotient familial)
Association Arabesque (Hélène Chicaud) La Souterraine	49 €/ trimestre + 10 € d'adhésion
Danse contemporaine	
Association Libre Cours (Luce Cathala) Aubusson	30 €/ trimestre
MJC La Souterraine (Christine Codis)	38 € à 58 €/ trimestre (suivant le quotient familial)
Espace Fayolle (Luce Cathala)	Eveil, débutants, préparatoire Guéret : 41,60 €/ trimestre Hors Guéret : 44,70 €/ trimestre Tarif réduit Guéret : 25,60 €/ trimestre Elémentaire, atelier chorégraphique Guéret : 64,20 €/ trimestre Hors Guéret : 65,50 €/ trimestre Tarif réduit Guéret : 32,60 €/ trimestre
Les Entrechats (Fanny Laporte)	

Tarifs d'inscription des disciplines non réglementées

Traditionnelle	
Association danse et tradition Dun le Palestel	
Lou Viroulai dau Gaudi Ste Feyre	11,20 €/ an par adulte 4,30 €/ an par enfant
La Charraud Felletin	15 €/ an 7,50 € scolaires, étudiants Gratuit moins de 16 ans
Lo Danseus en Eclos Boussac	Gratuit
Lou Boueradour de Marsac	15 €/ an par famille 8 €/ an pour une personne seule 1,50 € pour 1 enfant
ENM Hopladeli Aubusson	
ADEPS Guéret	
Association Cheek to Cheek St Pierre Chérignat	10 €/ an

Danse de société	
Association Cheek to Cheek St Pierre Chérignat	10 €/ an
Aubusson Danse	
MJC La Souterraine	46 € à 70 €/ trimestre (suivant quotient familial)
Danser à Guéret	15 €/ mois (danse de salon) 20 €/ mois (salsa)
Planète rock Chénérailles	
Hip-hop	
Espace Fayolle Guéret	Guéret : 31,20 €/ trimestre Hors Guéret : 34,30 €/ trimestre Tarif réduit : 15,20 €
Capoïera	
Equilibrio Guéret	170 €/ an par adulte 150 €/ an par enfant + 30 € d'adhésion
Danse rythmique	
Cours de danse Gouzon	48 € pour 2 mois
Autres	
Biodanza La Chapelle St Martial	20 €/ cours + 18 € d'adhésion
Cassiopée (danse libre Malkowsky) Pontarion	30 €/ trimestre + 10 € d'adhésion
Psaume 23 Guéret	8 €/ an
Surlyne (danse moderne) Bonnat	35 €/ an

4 - LES INFRASTRUCTURES :

Extraits des textes législatifs et réglementaires
(loi de 89 relative à l'enseignement de la danse.)

« Les caractéristiques du sol des locaux d'enseignement de la danse : il convient d'être particulièrement vigilant pour la préservation de la santé des élèves : l'ère d'évolution est constituée d'un parquet sur double lambourde ..., les salles de danse doivent comporter au moins un cabinet d'aisance et une douche ... Studios : surface : de 160 à 200m² ;(minimum 100 m²), forme carrée ou proche du carré, hauteur de 4,5m à 5m (minimum 3m).

Salles uniquement consacrées à la danse

	Pied au plancher Aubusson	Espace Fayolle Guéret	Académie Perlier Guéret	Ecole Lucile Charbonnier	MJC La Souterraine	Ass. Arabesque La Souterraine
Plancher aux normes	150 m 2	60 m2		150 m 2	70 m2	80 m2
Barres	non	oui	oui	oui	oui	oui
Miroirs	non	oui	oui	oui	oui	oui
Douches	non	oui		non	non	non
Vestiaire	non	oui	oui	oui	oui	oui
Toilettes	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Téléphone	non	oui	oui	oui	oui	non
Hauteur sous plafond	+ 3m	- 3m	-3m	- 3m	+3m	- 3m

Les chiffres communiqués par les différents partenaires ne nous ont pas tous semblé très conformes à la réalité (superficies).

Aubusson : La salle départementale de danse “Le Pied au plancher”

Cette salle de 150 m2 au sein des anciennes usines Philips, est gérée par l’ADIAM de la Creuse dans le cadre d’une convention de mise à disposition signée avec la mairie d’Aubusson. Elle a été équipée (plancher - lumières) par l’ADIAM de la Creuse grâce à des fonds FEDER objectif 2.

Un riche panel des différents aspects de la Danse y est enseigné: Association “Libre Cours” danse contemporaine – « Aubusson Danse » danses de sociétés – « ENM de la Creuse » - atelier de danses traditionnelles - atelier pour les élèves de l’IME de Felletin.

Elle accueille également des stages dans tous les domaines de la danse.

Guéret : Le studio de danse de l’Espace Fayolle, bien que de taille modeste, comporte tous les aménagements nécessaires, mis à part un manque de hauteur qui n’est pénalisant que pour les « portés » en danse classique.

Il faut souligner que l’aménagement d’un studio de danse est prévu au sein des nouveaux locaux de l’E.N.M., au collège Martin Nadaud.

Les autres salles

Dans le département, la plupart des salles où sont enseignées les disciplines de la danse sont des salles des fêtes, ou des salles polyvalentes, sur des sols durs ou glissants ou inappropriés.

En ce qui concerne les disciplines non règlementées, il faut souligner que la loi s’applique à tous les types de danse.

5 - LES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT NON REGLEMENTE :

Effectifs approximatifs

Danse traditionnelle

Nous avons recensé en tout 13 groupes folkloriques totalisant 257 danseurs

5 de ces groupes nous ont déclaré accueillir et former des enfants et des adolescents

		Nombre élèves approx.
Association Danse et tradition	Dun le Palestel	10
Lou viroulai dau gaudi	Sainte Feyre	10
La Charraud	Felletin	10
Lo danseus en Eclots	Boussac	10
Lou Boueradour de Marsac	Marsac	10
ENM - Hopladeli	Aubusson	25
ADEPS	Guéret	10
Association Cheek to cheek	St Pierre de Chérignat	10

Danses de société

Association Cheek to cheek	St Pierre de Chérignat	20
Aubusson Danse	Aubusson	120
MJC	La Souterraine	22
Danser à Guéret	Guéret	56
Planète rock	Chénérailles	?

Hip-hop

Espace Fayolle	Guéret	15
Ecole de danse Lucile Charbonnier	Guéret	15

Capoïera

Equilibrio	Guéret	10
------------	--------	----

Danse Rythmique

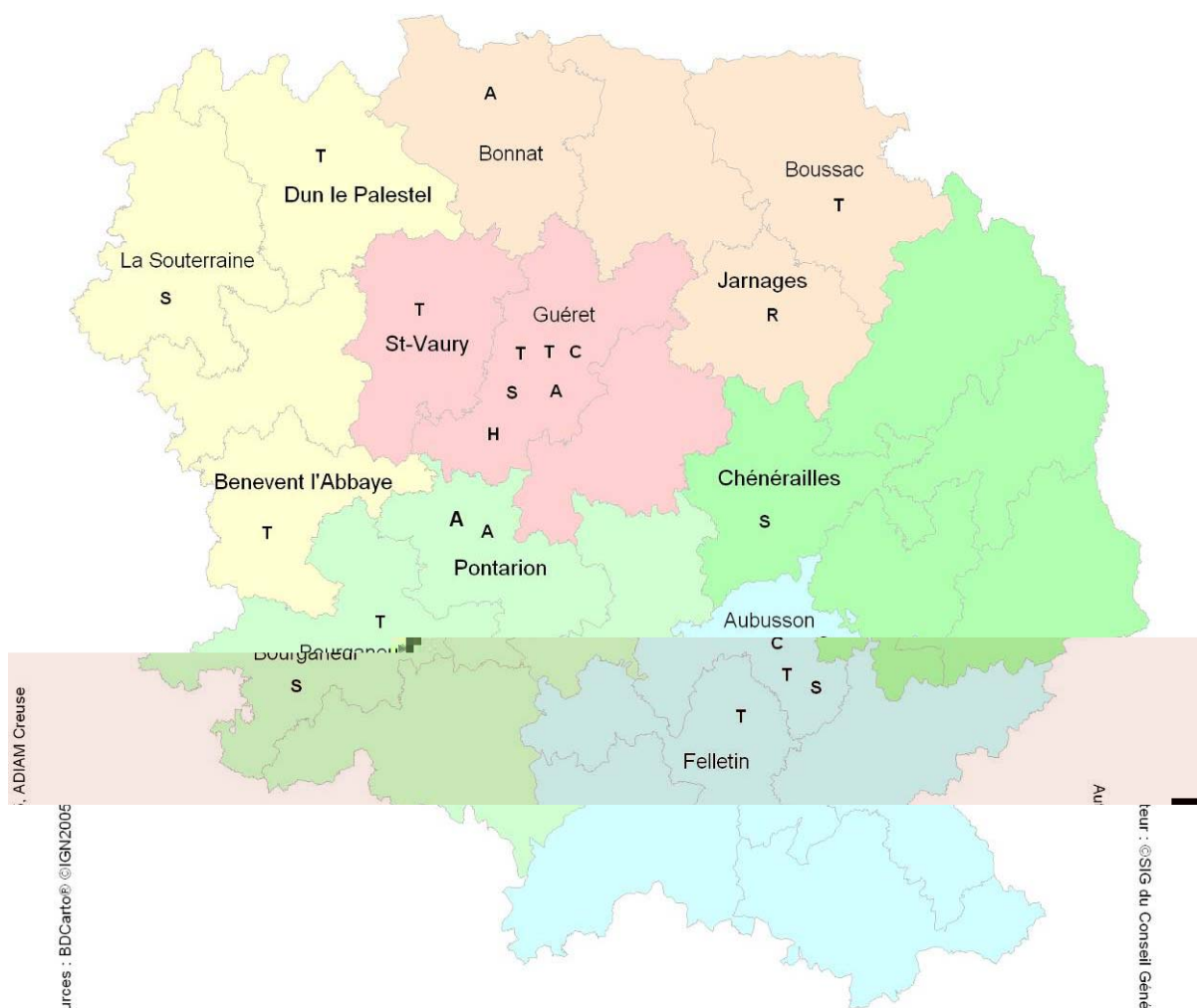
Cours de danse	Gouzon	20
----------------	--------	----

Autres

Biodanza	La Chapelle St Martial	?
Cassiopée (danse libre Malkowsky)	Pontarion	12
Psaume 23	Guéret	?
Surlyne (danse "moderne")	Bonnat	20

ENSEIGNEMENT DE LA DANSE

Lieux d'implantation des disciplines d'enseignement non réglementé



Sources : BDCarto® ©IGN2005

leur : ©SIG du Conseil Général de la Creuse, DISC, nov2006

- T : danse traditionnelle
- S : danses de société
- H : hip-hop
- C : capôïera
- R : danses rythmique
- A : autres

Reproduction interdite

6 - LA DANSE A L'ÉCOLE :

En Creuse, la majorité des actions - danse (crédits DRAC) en milieu scolaire agréées par l'Education Nationale sont coordonnées et co-financées par l'ADIAM de la Creuse, afin de permettre une meilleure cohérence pédagogique, artistique et territoriale, et d'apporter un complément de rémunération pour les intervenants artistiques.

Les chiffres pour l'année civile 2005 :

Ecoles élémentaires et maternelles :

- 4 classes PAC
- 8 Ateliers artistiques
- 6 Actions ponctuelles diverses

Ces interventions ont eu lieu dans 18 écoles et 21 classes et ont touché :

396 élèves dans les disciplines suivantes :

- danse contemporaine (15 écoles)
- danse africaine (1 école)
- danse hip-hop (2 écoles)

Enseignement second degré :

- 2 ateliers au Lycée Agricole d'Ahun (contemporain et jazz) 20 élèves.

7 - LIEUX D'IMPLANTATION DES ASSOCIATIONS QUI DEMANDENT UN ENSEIGNEMENT DE LA DANSE :

A ce jour, ces postes ne sont pas pourvus

Dun le Palestel		
Maison Feyne	Association danse et tradition	1 professeur danse jazz ou classique
St Vaury	Créadanse	1 professeur de danse jazz ou/et danse africaine
Evau les bains	Priam	1 professeur de danse jazz ou contemporaine
Bourganeuf	Association Agora	1 professeur de jazz



ENSEIGNEMENT DE LA DANSE

Lieux d'implantation des structures demandant un enseignement Postes non pourvus



Sources : BDCarto® ©IGN2005, ADIAM Creuse

Auteur : ©SIG du Conseil Général de la Creuse, DISC, nov2006

- Danse classique
- Danse contemporaine
- Danse jazz
- Danse africaine

Reproduction interdite

B - ANALYSE

1 - L'ENSEIGNEMENT REGLEMENTE :

La répartition géographique des structures d'enseignement réglementé, fait apparaître (voir carte) un déficit qui coïncide quasiment avec la limite entre les arrondissements de Guéret et d'Aubusson. La région du nord de la Creuse est beaucoup mieux irriguée avec des pôles importants d'enseignement autour de La Souterraine et de Guéret.

Les structures juridiques sous lesquelles fonctionnent ces structures sont diverses, mais il faut noter que la majorité reste sous forme d'association loi 1901, et qu'on dénombre peu d'activités libérales et une seule structure "publique", dans ce cas précis, municipale (Espace Fayolle-Guéret).

Si l'on compare les données de 2006 à celles de 1999, on peut noter qu'une dizaine d'associations ont disparu. Cependant, les activités sont bien structurées et les effectifs se maintiennent. A noter également, la création de l'Ecole de danse des Combrailles (classique, jazz - antennes à Crocq et à Auzances).

Concernant ces disciplines, le bénévolat a maintenant quasiment disparu et l'enseignement est de meilleure qualité. On peut y voir les effets progressifs de l'application de la loi sur l'enseignement de la danse. Il y a moins d'enseignants, mais ils sont mieux qualifiés. Toutefois il est aujourd'hui extrêmement difficile, voire impossible de trouver de nouvelles heures disponibles, ou un nouveau professeur en Creuse (voir liste des demandes formulées en 2006 auprès de l'ADIAM).

Ces difficultés sont dues : à la dispersion des propositions (un petit nombre d'heures proposées dans des lieux différents), aux taux horaires proposés qui sont souvent très bas par rapport à la qualification obligatoire (DE), à l'absence de jeunes professeurs qui s'installent (mis à part Lucile Charbonnier).

On dénombre 800 élèves en Creuse dans les disciplines réglementées.

Une majorité pratique la danse classique (41 %), vient ensuite la danse jazz (34 %), puis la danse contemporaine (26 %).

Nous avons inclus à l'intérieur de ces chiffres les cours d'éveil et d'initiation (quand ils existent) dispensés par chaque professeur selon sa "spécialité".

Si l'on analyse les totaux par discipline et par tranche d'âge, on constate que les élèves en danse classique sont essentiellement des petits (éveil-initiation), et qu'à partir de 11 ans la tendance s'inverse vers la danse jazz et la danse contemporaine. Est-ce l'effet "chaussons-tutus" auprès des enfants ?

Ce n'est pas une surprise, mais à partir de 18 ans les effectifs s'amenuisent. Il n'y a pas d'université en Creuse et les grands adolescents s'en vont...

Il faut également noter que très peu d'élèves pratiquent la danse plus d'une fois par semaine.

Les élèves "de bon niveau", qui pourraient être intéressés par un cursus représentent de 2 à 10 % des effectifs selon les dires des professeurs. Les élèves ne se déterminent à développer leur pratique que vers 10/11 ans.

L'enseignement n'est pas structuré en cursus . On peut toutefois constater que les élèves qui terminent leurs études dans les principaux cours de danse ont un niveau amateur satisfaisant et peuvent intégrer ensuite le cursus Danse dans les établissements réglementés par l'Etat.

Certaines ont un niveau pré-professionnel : ex : une élève du cours de jazz de Lucile Charbonnier prépare actuellement le D.E. à l'Ecole Professionnelle de Danse de Montpellier. C'est d'ailleurs le cours de danse qui paraît le mieux structuré par niveau.

2 - LES INFRASTRUCTURES :

Potentiel de salles « aménageables » selon les normes

A **Guéret**, les salles de l'Espace Fayolle et de l'Ecole de Danse de Lucile Charbonnier devraient pouvoir correspondre aux normes moyennant des aménagements supplémentaires minimales.

Un studio de danse est prévu dans le projet de construction à l'ENM.

A **La Souterraine**, seule, la salle de danse de la MJC nous paraît adaptée à l'enseignement réglementé, toujours moyennant aménagement et malgré la présence de poteaux.

A **Aubusson** : c'est la salle départementale « le pied au plancher » qui correspond le mieux aux normes de volume et d'espace, mais il faudrait cependant l'aménager de barres, douches et vestiaires.

L'évolution de l'équipement de la salle dépendra de la décision de la mairie d'Aubusson concernant la réhabilitation générale du bâtiment.

3 - LES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT NON REGLEMENTE :

En ce qui concerne les disciplines non réglementées (voir carte et tableau récapitulatif), les mêmes disparités géographiques se font sentir, mais dans une moindre mesure.

La Creuse est un pays rural, où musique et danse traditionnelle sont fortement implantées, de nombreux groupes traditionnels ou folkloriques transmettent encore aux enfants et aux adolescents leurs connaissances et font de la "formation".

Il faut noter que le département de musiques traditionnelles de l'E.N.M. propose un cycle de formation aux danses traditionnelles. Les élèves sont essentiellement des adultes et des adolescents.

En Creuse, il existe également une association enseignant la "Danse Libre Malkowsky", une technique de danse basée sur l'écoute de la musique (classique), mise en place à l'époque d'Isadora Duncan, curiosité qui perdure.

Le hip-hop, la capôïera sont également enseignés, mais uniquement en milieu "urbain" (Aubusson, Guéret). Les formations de formateurs en hip-hop, organisées par Musique et Danse en Limousin et la Direction Départementale Jeunesse et Sport ont permis l'émergence de jeunes danseurs creusois, qui, malgré l'absence de diplôme existant dans cette discipline ont acquis un bagage technique et pédagogique conséquent, et une ouverture sur les autres disciplines.

Il faut souligner l'importance de l'enseignement des danses de société (200 à 300 élèves). Parmi ses effectifs on ne dénombre hélas que très peu de "jeunes" et encore moins d'enfants.

Il subsiste ça et là quelques "clubs" où se pratique une danse dite "moderne", dans le style "vu à la télé", pratiquée "pour le plaisir" et animée par des bénévoles, mais cette pratique tend à disparaître.

4 - LA DANSE A L'ECOLE :

L'ADIAM de la Creuse développe depuis 20 ans une politique volontariste d'aide aux interventions en milieu scolaire.

En 2005-2006, les budgets alloués par l'Etat pour les classes à PAC ont été divisés par deux, l'ADIAM s'est donc vue dans l'obligation de pallier ces manques, sans toutefois recevoir d'augmentation de subvention.

Il existe une demande qui pourrait être développée, mais il manque des moyens financiers et les enseignants se disent souvent découragés par la constitution des dossiers.

Il faut noter une quasi absence de demandes au sein des collèges et des lycées.

Le collège de Dun-le-Palestel est toutefois toujours demandeur d'ateliers en partenariat avec l'ADIAM. C'est sans doute la suite des nombreux ateliers réalisés quand le collège était « site pilote ».

L'atelier du Lycée agricole d'Ahun, structuré par l'ADIAM de la Creuse, est renouvelé depuis plusieurs années après constat du déficit culturel artistique au sein de l'établissement.

Les équipements culturels de diffusion (La Fabrique à Guéret et la Scène Nationale d'Aubusson) coordonnent également des ateliers - danse en milieu scolaire liés à la présence des artistes dans leurs établissements.

L'intervention de professionnels en milieu scolaire permet non seulement la création d'un vivier de futurs élèves pour la danse, mais aussi de futurs spectateurs pour la danse dans les structures de diffusion du spectacle vivant.

C - OBJECTIFS

En matière d'enseignement de la danse, les objectifs pourraient tendre vers :

- ✓ une réduction des inégalités territoriales et économiques d'accès à l'enseignement de la danse ;
- ✓ la transmission d'une culture chorégraphique générale et d'un enseignement autour de toutes les thématiques de la danse pour toutes les classes d'âge ;
- ✓ le développement de l'ouverture artistique, des projets d'école et des cursus d'enseignement dans une cohérence territoriale ;
- ✓ le développement et la valorisation de la profession de professeur de danse ou d'animateur (pour les disciplines non réglementées).

D – EVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT

Les orientations suivantes pourraient être suivies :

- ✓ mise en place progressive d'un cursus réglementé :
formalisation d'un cursus diplômant « Danse » complet à l'E.N.M. de la Creuse en complément des cours existants et conventionnement avec plusieurs structures partenaires du département, dispositif élaboré en liaison avec le futur schéma régional des enseignements artistiques ;

- ✓ mise en place d'aides du Département pour les autres structures d'enseignement avec charte de qualité et labellisation des structures acceptant un conventionnement suivant les critères définis par le département et mise en réseau des structures ;
- ✓ aide à l'aménagement progressif des lieux de pratique ;
- ✓ aide au développement des pratiques artistiques de la Danse en milieu scolaire.